

La taxe Tobin fait son énième retour à Bruxelles

PAR LUDOVIC LAMANT
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 13 OCTOBRE 2020



Bruno Le Maire et Emmanuel Macron, octobre 2020. © AFP

Une majorité d'eurodéputés réclame une taxe sur les transactions financières à partir de 2024, pour financer la relance, ou encore des mesures du *Green Deal*. Mais Paris continue de plaider pour une taxe *a minima*, où les dérivés ne seraient pas taxés.

C'est un effet collatéral du Covid, après l'accord conclu cet été à Bruxelles sur **un plan de relance massif** : la taxe sur les transactions financières (TTF) en Europe est revenue en haut de l'agenda, dans l'une de ses versions plus ambitieuses. « *Cela signifierait 50 milliards d'euros par an, en plus, pour l'emploi, la santé, le climat* », veut croire l'eurodéputé Pierre Larrouturou, l'un de ses plus fervents défenseurs au Parlement européen (*lire notre entretien*).

« *L'éventualité d'une adoption de la TTF s'est renforcée*, renchérit Chiara Putatoro, d'Oxfam-Europe. *C'est, parmi les ressources propres sur la table pour alimenter le futur budget européen, celle qui pourrait rapporter le plus gros.* » Alors que le bras de fer se poursuit entre Parlement et Conseil **sur le contenu du budget européen des sept prochaines années**, des élus sont persuadés que la sortie de crise tient en trois lettres : une TTF, enfin. La Confédération européenne des syndicats (CES) et des organisations de la société civile s'appêtent à mener une action **à Bruxelles ce mercredi** en faveur d'une TTF ambitieuse, à la veille d'un sommet des dirigeants européens où le budget sera, de nouveau, au menu des discussions.

Dans une **résolution** adoptée le 16 septembre, les eurodéputés avancent même une date : ils réclament une application au 1^{er} janvier 2024. « *Le Parlement défend l'introduction de la TTF dès 2024, et c'est ce que l'on pousse dans les négociations avec l'Allemagne* », qui occupe la présidence tournante de l'UE jusqu'à décembre, confirme Valérie Hayer. Cette eurodéputée LREM est rapporteure pour le Parlement sur l'enjeu très sensible des « *ressources propres* », ces impôts qui permettent à l'UE d'alimenter son budget, indépendamment des contributions que les États consentent à verser.

La TTF n'est que l'une des « *ressources propres* » réclamées par le Parlement, aux côtés de la taxe sur le plastique (dès 2021), de la taxe carbone aux frontières ou encore de celle sur les géants du numérique. Mais la TTF pourrait ramener bien plus que les 3 à 7 milliards annuels de la taxe plastique. Pour l'eurodéputé EELV David Cormand, « *si l'on doit rembourser une partie du plan de relance conclu cet été [390 milliards d'euros sur 30 ans – ndlr], et que l'on n'obtient pas de ressources propres suffisantes, il ne restera que deux options : soit on baisse le budget de fonctionnement de l'UE, soit on augmente les dotations versées par les capitales* ».



Bruno Le Maire et Emmanuel Macron, le 1er octobre 2020. © AFP / Gonzalo Fuentes

À Bruxelles, la TTF est un vieux serpent de mer. Après l'éclatement de la crise financière de 2008, la Commission du conservateur José Manuel Barroso **avait proposé** en 2011 une taxe qui devait dégager, dès 2014, pas moins de 57 milliards d'euros (0,1 % sur les actions et obligations, 0,01 % sur les dérivés). L'opposition de certaines capitales, dont Londres, avait accouché en 2012 **d'une « coopération renforcée »** – c'est-à-dire d'un groupe restreint d'une dizaine d'États, dont l'Allemagne et la France,

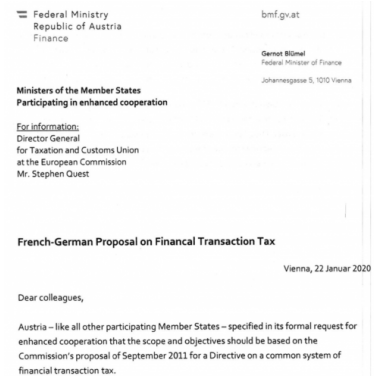
partisans de faire fonctionner au plus vite une première version de la TTF, et de dépasser les veto des uns et des autres.

Mais aucun accord n'est intervenu depuis. Sous la présidence de François Hollande, les Français **ont négocié une TTF a minima**, tandis que les Belges ont tiqué, plus tard, sur la taxation des fonds de pension. En septembre 2018, des négociations techniques ont repris, aboutissant à une déclaration franco-allemande, fin 2019. Paris et Berlin ont proposé une version très édulcorée : seuls les achats d'actions de grandes sociétés dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros seraient imposés, à hauteur de 0,2 %, tandis que les obligations, et surtout les produits dérivés, ne seraient pas taxés. Soit 3,5 milliards d'euros par an, très loin des ambitions originelles.

En juillet 2020, 69 eurodéputés (sur un total de 751) **sont montés au créneau** pour interpeller Paris et Berlin « sur leur manque d'ambition » : « *L'accord actuel sur la TTF n'est tout simplement pas suffisant. Il ne l'a jamais été, mais en cette période de coronavirus, une réponse aussi faible n'est tout simplement pas à la hauteur de la tâche à accomplir, et ne pourrait être considérée que comme un manque flagrant de leadership.* »

Mediapart s'est procuré une lettre envoyée par le ministre des finances autrichien à ses homologues au sein de la coopération renforcée sur la TTF. Dans ce courrier daté du 22 janvier 2020, le conservateur Gernot Blümel plaide pour une taxation de tous les produits financiers, demande à revenir à l'esprit original de la proposition de directive de 2011 et s'en prend sans détour au manque d'ambition français : « *Près de 99 % des transactions sur les produits financiers ne seraient pas taxées [...]. Pour toutes ces raisons, je ne peux pas soutenir une TTF calquée sur la TTF en vigueur actuellement en France.* »

D'après nos informations, non seulement l'Autriche mais aussi l'Italie et le Portugal défendent, à rebours de la France, une TTF plus ambitieuse. Vienne a menacé cette année de quitter le groupe de la coopération renforcée, en raison des désaccords accumulés.



Extrait de la lettre du ministre des finances autrichien. © DR

À Bercy, on assume cette stratégie, présentée comme « *une solution réaliste à court terme pour obtenir un accord unanime, compte tenu des réticences de beaucoup de pays* ». « *L'expérience des dix dernières années montre que pousser une proposition avec une base très large est voué à l'échec à court terme. C'est le meilleur moyen de faire durer les discussions encore pendant des années. Alors que nous n'avons pas le temps d'attendre : il faut aller vite et la France y est prête* », fait-on encore valoir au sein du ministère des finances français.

Pour les adversaires politiques du gouvernement, c'est la preuve, une fois encore, de la proximité de Bercy avec les grandes banques françaises – bref, de la « **capture** » de la prise de décision politique par les intérêts du secteur financier. Mais certains députés veulent croire, encore, que cette position française peut évoluer, en réaction à la gravité de la crise post-Covid. « *Angela Merkel a bougé en mai sur les 500 milliards d'euros de dette commune, elle a eu du courage politique. Il faut qu'Emmanuel Macron ait le même courage, à présent* », sur la TTF, juge Pierre Larrourou.

Le verrou de Bercy peut-il sauter? En première ligne dans les négociations, la rapporteure Valérie Hayer, eurodéputée LREM, reste prudente : « *La volonté politique d'aboutir sur la TTF semble être là, mais*

je fais aussi le constat que cela fait dix ans que des États membres en débattent, en coopération renforcée, et qu'il n'y a toujours pas d'accord. » Elle prévient qu'elle considèrera les avancées des discussions avec le Conseil sur l'ensemble des six ressources propres, sans faire de la TTF une ligne rouge particulière.

Pour l'eurodéputée Manon Aubry (LFI), coprésidente du groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE), l'affaire est déjà réglée : *« La TTF est en train de passer à la trappe, parce que Bercy bloque. »* Elle table sur un accord *a minima*, où le Conseil s'engage

sur quelques ressources propres (dont le plastique et le numérique). *« Le Parlement est codécisionnaire sur le budget, donc, en théorie, il est possible d'obtenir plein de choses. Et c'est d'autant plus frustrant que, pour une fois, il y a pas mal de points sur lesquels nous sommes d'accord, sur un spectre politique qui va de la GUE au PPE [droite, majoritaire au Parlement – ndlr] »,* poursuit-elle. Le Conseil européen, jeudi et vendredi prochains, devrait permettre de dissiper les derniers espoirs des uns ou de contredire les mauvais présages des autres.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.